

## Communiqué de presse

### Fortes chaleurs : les dispositions du plan canicule à Colmar

Comme toute l'Alsace, Colmar est confrontée à un épisode de très forte chaleur. Le niveau d'alerte risque de passer prochainement du niveau 2 (jaune « chaleur ») à 3 (orange « alerte canicule »). Conformément au « plan canicule », établi en 2004 suite au dramatique épisode de 2003, le Préfet du Haut-Rhin devrait enclencher à Colmar le partenariat établi avec l'Association pour l'aide et le maintien à domicile (Apamad). Les bénévoles de l'Apamad se rapprocheront alors des personnes âgées et des personnes handicapées susceptibles d'être en difficulté : contacts téléphoniques réguliers, visites à domicile dès qu'un besoin se fait ressentir...

Ces personnes âgées et / ou handicapées, souvent isolées, sont celles qui se sont volontairement inscrites sur le registre tenu par la Mairie :

- Les inscriptions sur cette liste sont enregistrées à longueur d'année.
- En avril dernier, les agents du CCAS ont contacté les personnes inscrites l'année dernière pour enregistrer d'éventuels changements de situation (sachant que ce travail de contact est effectué à longueur d'année auprès des personnes isolées répertoriées).
- La liste de ces personnes a ensuite été transmise aux conseillers municipaux qui ont contacté individuellement les personnes répertoriées au mois de juin afin de les sensibiliser dès avant les premières grosses chaleurs.
- Au niveau 3, l'Apamad prend le relais sous les instructions du Préfet. Un centre d'appel téléphonique est ouvert à l'Espace Bel Age qui permet aux bénévoles d'appeler les personnes inscrites sur la liste canicule (les agents du CCAS de Colmar viennent compléter le dispositif en cas de besoin).

Concrètement, la prise de contact se déroule ainsi :

- La personne inscrite sur la liste canicule est appelée.
- Si elle ne répond pas, trois rappels sont effectués.
- Si la personne ne répond toujours pas, le référent (famille, voisin, service d'aide à domicile...) est contacté.
- Si personne ne répond, le CCAS est prévenu et se rend sur place.

**Cette année, 161 personnes sont inscrites au registre colmarien du Plan canicule.**

La Ville de Colmar rappelle par ailleurs qu'en cas de canicule, divers lieux en ville peuvent permettre aux personnes fragilisées de faire une pause fraîcheur : supermarchés, cinémas, églises... Les consignes de prudence du Ministère de la Santé doivent également être rappelées.



**EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15**  
 Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)  
 www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr



**Contact presse :**

**Delphine Sivignon**  
 +33 (0)3 69 99 56 21  
 +33 (0)6 99 02 64 33  
[delphine.sivignon@colmar.fr](mailto:delphine.sivignon@colmar.fr)

**Marion Morant**  
 + 33 (0)3 89 20 67 53  
[contact@colmar.fr](mailto:contact@colmar.fr)